

# « Il faut moderniser le droit de grève »

**Le ministre de l'Emploi Kris Peeters demande aux syndicats de prendre en compte le droit au travail.**

**L**e vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), a décidé d'intervenir dans le débat qui fait rage depuis une semaine autour du droit de grève. Il demande aux syndicats de le moderniser.

« *Le droit de grève doit être adapté à l'époque dans laquelle nous vivons, a-t-il dit à nos collègues du Standaard. Je demande aux syndicats de se mettre au travail pour procéder à cette actualisation.* »

Le vice-Premier argumente : « *Ce qui se pratiquait dans les années 80 et 90 n'est plus accepté aujourd'hui. L'exercice du droit de grève doit être adapté aux circonstances d'aujourd'hui. Les gens ont de plus en plus de réticences avec la grève. En cas de grève, ils*

*veulent exercer leur droit au travail, mais cette possibilité ne leur est pas toujours laissée.* »

Concrètement, les limites du droit de grève sont actuellement fixées dans le « gentlemen's agreement » (engagement sur l'honneur) que les patrons et les syndicats ont conclu en 2002. « *A l'époque, je siégeais sur le banc patronal* », rappelle Peeters. Cet accord stipule entre autres que les syndicats « *recommandent à leurs membres d'éviter tout recours à la violence physique ou matérielle lors des conflits collectifs et de garantir la préservation de l'outil de travail* ». Peeters demande aux partenaires sociaux d'actualiser cet accord.

L'appel de Kris Peeters n'arrive pas par hasard. C'est une forme de réponse à une initia-

tive du MR, prise week-end, de déposer à la chambre un projet de loi consacrant le droit au travail. Cette proposition, à la portée essentiellement symbolique, sera soutenue par le VLD et la N-VA. Mais avec son appel, le vice-Premier tente de rendre l'initiative aux syndicats, en accord avec les employeurs. Il ne s'en cache pas. « *Il est préférable que les partenaires négocient cela entre eux, plutôt que de régler cela par la loi. Le respect du dialogue social amènera de bien meilleurs résultats.* » ■

## Derrière les déclarations viriles, la grève reste un sujet sensible

**SOCIAL** Le MR a renoncé pour l'instant à une proposition de loi imposant un statut juridique aux syndicats

**L**e week-end a été marqué par de très nombreux nouveaux appels à un encadrement du droit de grève. Un débat ancien, mais ravivé de manière spectaculaire par le non moins spectaculaire blocage de l'E40 lundi, à Liège, et par une accusation de responsabilité de la FGTB dans le décès d'une dame victime de rupture d'anévrisme.

Tous les partis de la coalition se sont exprimés en ce sens, jusqu'au plus modéré d'entre eux, le CD&V, qui demande aux syndicats de se mettre à table avec les patrons pour revoir le protocole relatif aux mouvements de grève.

### **Droit de grève vs droit de travailler**

Mais le caractère radical des propos

s'est traduit par des actes plus modérés, ce qui laisse entrevoir que le sujet reste sensible, sinon tabou. Samedi, les libéraux francophones ont opté pour un acte plutôt symbolique : une proposition de loi intégrant le droit au travail dans la législation. La disposition légale centrale serait formulée comme suit : « *La liberté de travail et le droit à la poursuite de ses activités impliquent pour chaque travailleur le droit de pouvoir accéder librement à son lieu de travail, d'y circuler, d'y accomplir ses activités et d'assurer les nécessités fondamentales liées à l'infrastructure.* » Denis Ducarme, le chef de groupe MR la justifiait comme suit samedi sur le site de *La Libre* : « *Si certains*

*décident d'exercer leur droit de grève, d'autres peuvent décider librement d'exercer leur droit de travailler en temps de grève, chacun de ces droits devant être exercé dans les limites de l'autre.* » Une mesure de portée essentiellement symbolique, les tribunaux prenant déjà en compte le droit au travail dans leurs jugements. Et aucune loi ne pourrait du reste interdire les piquets de grève non bloquant, ceux-ci étant liés au droit de grève consacré par les conventions internationales signées par la Belgique.

Le MR a envisagé d'aller plus loin, en déposant une proposition de loi imposant la personnalité juridique aux organisations syndicales. Ceci leur aurait im-

posé de déposer des comptes à la Banque nationale et de dévoiler le montant de leur caisse de grève. Cela permettrait aussi de les assigner en justice en tant qu'organisations. Mais le CD&V a fait savoir que cela aurait été trop loin, nous a-t-on confirmé au MR. D'où l'idée d'une consécration du droit au travail, qui ne devrait pas poser de problème aux démocrates-chrétiens flamands. A la télévision flamande, le président du CD&V, Wouter Beke, a toutefois déclaré qu'une loi ne servirait à rien pour interdire les blocages d'autoroutes. « *C'est déjà interdit par la loi* », a-t-il dit.

Malgré cela, la FGTB a critiqué cette initiative. « *Faire une telle annonce en pleine période de forte émotion ne fera que tendre les relations sociales*, estime Marc Goblet, le secrétaire général du syndicat socialiste. *Je préférerais qu'on parle du droit au travail des centaines de milliers de chômeurs que compte ce pays.* »

#### **Le PS prudent**

Sujet également délicat pour le PS, qu'on a peu entendu ces derniers jours

dans ce dossier. Un silence relatif qu'une source au sein de la FGTB interprète comme ceci : « *Le PS n'a jamais été un grand partisan des grèves. Du temps du gouvernement Di Rupo, ils étaient loin d'encourager les mouvements, même si ces actions mettaient la pression sur l'aile droite de leur gouvernement.* » Le relatif mutisme du PS peut aussi s'expliquer par le côté délicat du débat : une dame est peut-être décédée à cause d'une grève, et une partie substantielle de la population ne voit pas les arrêts de travail répétés avec une grande sympathie.

Laurette Onkelinx est tout de même intervenue dans le débat dimanche, sur RTL-TVI. « *Je pense que la violence en règle générale, chaque fois qu'on peut l'éviter, il faut l'éviter. Mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Car on a l'impression que certains font de la récupération en disant "vous savez, ça ne sert à rien de s'opposer, ça ne sert à rien la grève, la manifestation."* Mais enfin ! Si en Belgique on vit dans un des pays qui est le mieux côté au monde en matière de bien-être, c'est parce qu'il y a eu des ma-

*nifestations, des grèves, que certains se sont levés en disant "non". Donc il ne faudrait pas que certains en profitent pour essayer de bâillonner l'opposition quelle qu'elle soit, au parlement ou dans les mouvements sociaux.* » ■

**BERNARD DEMONTY**

## **SAUT D'INDEX**

### **Les syndicats introduisent un recours**

Le front commun syndical (FGTB-CSC-CGSLB) ne digère toujours pas le saut d'index. D'après nos confrères à la RTBF, les principaux syndicats introduiront un recours devant la Cour constitutionnelle contre la mesure ce lundi. Décidé par le gouvernement Michel fin 2014, le saut d'index pénalise, selon eux, les travailleurs et n'a pas été imposé de manière équitable. Ce recours auprès de la Cour constitutionnelle serait une première dans l'histoire du pays.